

Lormont, le 23 février 2023,

Objet : Solde Taxe d'Apprentissage 2022

Madame, Monsieur,

Proviseur

Nous devons préparer notre jeunesse à s'insérer, lui donner des **compétences adaptées aux métiers du futur, aidez nous à former les salariés et citoyens de demain.**

Affaire suivie par : le

Le lycée Jacques Brel forme des jeunes **par la voie scolaire** et/ou par **apprentissage** aux diplômés suivants :

Directeur Délégué aux

Formations Professionnelles

et Technologiques

- ✓ Bac professionnel Optique Lunetterie
- ✓ Bac Professionnel Électrotechnique (MELEC) et CAP Électricien
- ✓ Bac professionnel Maintenance des Équipements Industriels.
- ✓ Bac professionnel Systèmes Numériques
- ✓ BTS Opticien lunetier

Téléphone
05 56 06 44 01
Télécopie
05 56 06 44 03
Mél

didier.morin@ac-bordeaux.fr

1, rue Jean Lurçat
33 310 Lormont

Il forme également dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie des personnes en reconversion ou qui cherchent à acquérir de nouvelles compétences dans une de nos filières.

La taxe d'apprentissage est certes un impôt mais c'est le seul dont vous pouvez choisir le bénéficiaire.

Cette ressource est indispensable, elle représente 50% de nos crédits pédagogiques. Elle nous permet d'acheter de la matière d'œuvre pour faire travailler les élèves, d'investir dans de nouveaux équipements.

Pour maintenir notre outil de formation à niveau, le faire évoluer pour répondre à vos attentes, nous avons besoin de votre soutien.

Conformément à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le lycée Jacques Brel est éligible pour percevoir le solde de la taxe d'apprentissage pour financer la formation initiale professionnelle.

✓ **Solde ou part Libératoire (0.09% de la masse salariale) que vous pouvez affecter au Lycée J.BREL via la plateforme soltea.gouv.fr**

Le solde de la taxe d'apprentissage doit être déclaré via la DSN (déclaration sociale nominative) d'avril 2023. À partir du **31 mai 2023**, vous pourrez flécher le lycée Jacques Brel comme bénéficiaire grâce à « soltea.gouv ».

Si vous voulez préserver cette voie de formation, permettre aux élèves d'être formés sur des matériels qui suivent les évolutions technologiques, avec des équipements aux plus proches de ceux que vous utilisez, aujourd'hui, plus encore qu'hier nous comptons sur votre concours.

Nous espérons que notre demande retienne toute votre attention et vous en remercions par avance.

Avec l'expression réitérée de notre gratitude, nous vous prions de croire, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.



Marie Ange PAUTROT

Lycée des Métiers de
l'Industrie et de l'Optique
Jacques BREL

UAI : 0332441Z
SIRET : 19332441500010